



Forêt

de chez nous



Supplément de VOL. 5 - NO 3
La Terre de chez nous AOÛT 1994

Dossier
sur les grands
thèmes du
Sommet de 1995

SOMMAIRE

Dossier: Les grands thèmes du Sommet

(pages 4 à 10)

En vue d'alimenter la discussion pour le Sommet sur la forêt privée qui aura lieu l'hiver prochain, Forêt de chez nous aborde les principaux thèmes retenus par les organisateurs. Si tout le monde s'entend sur le développement durable de la forêt privée, la surexploitation des boisés semble toutefois s'accroître depuis quelques années dans certaines régions et pour les essences résineuses en

particulier. Le respect de la possibilité forestière a fait l'objet de plusieurs recommandations dans les rapports Payer, Lortie et Audet. La fiscalité forestière, un autre thème du Sommet, devrait permettre aux producteurs de mieux répartir leurs dépenses et leurs revenus. Finalement, la formation sur mesure des propriétaires de boisé constitue aussi un point majeur du Sommet.

pages

Fédé-Info	11
Statistiques	12-13
Ressources naturelles Canada et Québec	14 à 19
Reportage	20-21
Portrait Gaspésie	22
Équipement	23



KIOTI

- Moteur diesel, 3 cylindres refroidi à eau, 20 à 28 HP
- Transmission partiellement synchronisée
- 8 vitesses avant, 8 vitesses arrière
- Pompe hydraulique 6,7 ou 7,6 GPM
- P.D.F. 540, 1000 et frontale
- Freins à disques dans l'huile

Communiquez avec nous pour une démonstration gratuite

Les Distributions

Payer

INC.

ACHAT • VENTE • SERVICE
Location à long terme

**ACHETEZ directement
du DISTRIBUTEUR**

Toutes ces machines sont
en inventaire
et peuvent être
vues et essayées

16 modèles disponibles



Déchettes
jusqu'à 5"

DÉCHIQUEUSE / BROEUR

- 72 couteaux, aiguisage automatique pour broyer la matière.
- 4 couteaux, en acier à outil, pour déchiqueter les branches jusqu'à 5" de diamètre.
- Construction ultra-robuste.
- Pour prise de force 540 Trs / min.
- 16 modèles disponibles 2 à 20 c.r. et p.d.f.



6
PETITS EXCAVATEURS
BÂTIS COMME LES GROS

- S'installe à l'attelage 3 points en quelques minutes
- Rotation 2 cylindres à double action
- Valve de contrôle sectionnelle
- Creusage 6' 6" à 12' 6"
- Benne de 9 à 36 po., fourche à fumier, "ripper", marteau hydraulique



Distributeur pour le Québec
et les Provinces Maritimes

5379, rue King Est, Ascot-Corner (Québec) J0B 1A0 Tél.: (819) 821 - 2015 Fax: (819) 820 - 0490



Vol. 5, no 3
août
1994

Supplément de la Terre de chez nous
(TCN), édition août 1994, publié en col-
laboration avec la Fédération des pro-
ducteurs de bois du Québec (FPBQ)

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
(514) 679-0530

Comité directeur

Marius Blais (FPBQ)
Hugues Beizile (TCN)
Victor Brunette (FPBQ)

Directeur

Hugues Beizile

Rédactrice en chef

France Groulx

Rédacteur en chef adjoint et responsable de la publication

Victor Larivière

Collaborateurs

Raymond Bonin, Réjean
Champagne, Léon-Paul
Darveau, Jean-Pierre Drapeau,
Laurent Pelletier, Sylvie Renaud,
Jean-Pierre Rivière, Daniel Roy.

Responsable de la production

Carole Lalancette

Infographie

Céline Dupras

Montage

La Terre de chez nous

Sortie sur films et pelliculage

Pellictech inc

Impression

Transcontinental Prestige

Directeur de la publicité

Réal Loiseau

Représentants publicitaires

Christian Guinard, Robert
Bissonnette, Sylvain Joubert

Représentant hors Québec

Jacques Long
(905) 670-9603
Fax 670-9620

Administration

Jocelyne Gareau

Secrétaire

Ginette Blondin

Tirage et abonnement

Micheline Courchesne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du
Québec
Bibliothèque nationale du
Canada
ISSN 1180-4270

Prochaine parution novembre 1994
Date de tombée publicitaire
20 octobre 1994

Dans la présente publication, le
générique masculin est employé sans
discrimination et uniquement dans le
but d'alléger le texte.



Arrêter l'hémorragie



La saine ges-
tion des res-
sources de la
forêt privée s'im-
pose. La société
québécoise veut
que nos forêts
soient gérées
avec sagesse.
Plusieurs com-
munautés ont
exigé de leurs

municipalités une réglementation de
la coupe de bois sur leur territoire.
Certains de ces règlements visent la
protection de la qualité de l'environne-
ment. D'autres ont pour but
d'assurer l'avenir des ressources
forestières d'une région. De telles
préoccupations se manifestent aussi
sur les marchés internationaux des
produits forestiers.

Il n'y a pas si longtemps, toutes les
raisons semblaient bonnes pour justi-
fier la surexploitation en forêt privée.
Au début des années 1980, le niveau
de récolte était augmenté pour pal-
lier à l'épidémie de tordeuse de bour-
geons de l'épinette. Pendant la
dernière récession, il y a eu surex-
ploitation en forêt privée parce que
la main d'oeuvre et la machinerie
étaient disponibles quand les
chantiers publics n'opéraient pas.
C'est connu, quand les ruraux sont
en chômage, ils vont au bois.
Aujourd'hui, c'est la flambée des prix
du sciage qui justifie l'augmentation
du niveau de récolte.

S'il est cohérent d'augmenter le
niveau de récolte pour pallier à des
fléaux ou afin de bénéficier d'une
conjoncture favorable du marché, il
en va tout autrement quand la
récolte s'apparente à du « plumage »
de lots. Il est impératif de se doter de
mécanismes pour ne pas abuser du
capital forestier, ce qui à long terme,
porterait atteinte à l'économie des
régions.

Présentement, la responsabilité de
faire respecter la possibilité forestière
incombe aux gestionnaires de plans
conjoints, chacun pour leur territoire
respectif. Les producteurs doivent se
servir d'outils mis à leur disposition.
Ceux qui ne profiteront pas de cette
occasion risquent de se voir imposer
à court terme des contraintes sévères
par les consommateurs de produits
finis ou par l'État. Déjà, deux syndi-
cats se sont dotés d'un contrôle
étanche. Pour les autres, il doit y
avoir concertation avec les partene-
naires du milieu.

L'année dernière, lors de la signa-
ture de l'entente cadre dans le sci-
age, l'Association des manufacturiers
de bois de sciage (AMBSQ) s'était
engagée à poursuivre, avec les syndi-
cats et offices signataires, l'objectif
commun du respect de la possibilité
forestière. Sitôt l'entente signée, les
représentants de l'AMBSQ ont perdu
toute intention sérieuse de définir de
tels mécanismes de contrôle de la
récolte. Pourtant les scieurs, contraire-
ment aux papetières (multinationales),
sont représentés par des
individus qui ont un intérêt ancré
dans les communautés rurales où
sont implantés leurs usines.

Par ailleurs, les candidats qui
comptent se faire élire le 12 septem-
bre prochain sont pour la plupart
bien informés sur l'actualité en forêt
privée. Déjà les dossiers, tels le
financement de la mise en valeur, le
renouvellement de l'Entente Canada
Québec et du Plan de l'Est sont des
sujets pressants. Mais l'État et les
partenaires du milieu pourront-ils jus-
tifier de nouvelles transfusions de
fonds sans avoir d'abord stoppé
l'hémorragie de la surexploitation?

*Victor Brunette, ing. f.
Directeur général de la
FPBQ*

La surexploitation en forêt privée

Une entrave au développement durable?

Jean-Pierre Drapeau*

En octobre 1992, une étude du ministère des Forêts du Québec (Évaluation de la consommation de bois provenant des forêts privées en 1990-1991) a révélé qu'il semblait y avoir, dans plusieurs régions de la province, une surexploitation des forêts privées, comparativement du moins au prélèvement admissible. Ainsi, pour le groupe sapin-épinette-pin gris-mélèze, l'étude révélait une utilisation de plus de 100 % du prélèvement admissible en forêt privée sur les territoires des syndicats ou offices de Montréal (128 %), de la Côte-du-Sud (127 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (119 %), du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (105 %). Dans certains de ces territoires, soit ceux du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-du-Sud et de l'Abitibi-Témiscamingue, le déficit ou la surexploitation s'étend sur une période telle qu'on risque d'assister à une diminution du capital sur pied. Un autre exemple flagrant de surexploitation cité par l'étude est celui du groupe pin blanc/pin rouge en Beauce, avec une utilisation de 222 % comparativement au prélèvement admissible.

De plus, selon une analyse (voir tableau) que nous avons faite à partir des chiffres fournis dans l'ouvrage «Ressource et industrie forestières. Portrait statistique, Édition 1993» (publié par le ministère des Forêts), il y aurait eu une surexploitation évidente des résineux, en 1991-92, dans les régions administratives Mauricie-Bois-Francs (162 %), Saguenay-Lac-Saint-Jean (124,1 %) et

Québec (116,7 %). Il s'agit d'ailleurs d'une récurrence pour une deuxième année de suite dans les cas de Québec (143 % en 1990-1991) et de la Mauricie-Bois-Francs (154,4 % en 1990-1991), ce qui est encore plus grave puisque des surexploitations répétées peuvent réduire le capital sur pied.

Une situation qui s'aggrave

Et tout permet de croire que la situation ne s'est pas améliorée depuis, compte tenu surtout de la forte croissance de la demande en résineux pour le sciage québécois qui a dû répondre à une demande sans précédent provenant des États-Unis où les chantiers de construction se sont multipliés à la suite de l'ouragan Andrew, du tremblement de terre de Los Angeles et des crues du Mississippi, alors même que le gouvernement américain a restreint l'exploitation forestière sur les terres publiques afin d'y protéger la chouette tachetée, une espèce menacée. Cela a entraîné une augmentation, puis une véritable flambée des prix du bois et il n'est que normal que les producteurs de bois du Québec aient voulu en profiter en coupant davantage. En 1991, le bois n'atteignait

qu'environ 200 \$ pour 1 000 pieds mesure de planche; en 1993, il a dépassé les 400 \$ pour la même quantité! Alors qu'en 1990, la production québécoise de bois d'œuvre ne dépassait pas les quatre milliards de pmp, elle a dépassé les cinq milliards en 1993, soit une augmentation de 20 %, la plus forte depuis 1983.

Mais une question vient à l'esprit. Est-ce qu'un tel niveau d'exploitation respecte le concept du développement durable? Et s'il y a surexploitation, faut-il blâmer d'abord les producteurs forestiers ou l'industrie du sciage, principale responsable de l'augmentation de la demande et des prix offerts?

Les producteurs doivent intervenir

Gaston Déry, président-directeur général de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, considère que c'est aux propriétaires de forêt privée que revient la responsabilité de s'assurer que le concept de développement durable est respecté. «L'augmentation de la demande ne doit pas justifier une surexploitation des forêts, qu'elles soient publiques ou privées. Nous

SUREXPLOITATION DES RÉSINEUX EN FORÊT PRIVÉE

Région adm.	possibilité (taux d'utilisation)	récolte 90-91 (taux d'utilisation)	récolte 91-92
Saguenay-Lac Saint-Jean	364 100 m3	362 000 m3 (99,4 %)	452 000 m3 (124,1 %)
Québec	474 700 m3	679 000 m3 (143 %)	554 000 m3 (116,7 %)
Mauricie Bois-Francs	592 600 m3	915 000 m3 (154,4 %)	960 000 m3 (162 %)

tentons présentement de faire reconnaître internationalement que nos produits sont tirés de forêts aménagées de façon écologique et durable. Comment y parviendrons-nous si la forêt, quelque soit sa tenure, est surexploitée? Peu importe la demande, il ne faut récolter que l'intérêt du capital forestier et ne jamais porter atteinte au capital sur pied. Le véritable défi, pour les présentes années de forte demande, est de concilier le concept de développement durable, qui exige de ne pas priver les générations à venir des bienfaits économiques et écologiques des forêts, avec le droit fondamental des propriétaires forestiers d'exploiter leur forêt privée dans leur plus grand intérêt économique.»

Claude Godbout, doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, considère lui aussi que la forêt privée doit contribuer au développement durable de la forêt québécoise. Et il précise: «au développement autant biophysique que socioéconomique». «Quand on parle de développement durable, explique-t-il, on pense toujours à la protection de la biodiversité et à la conservation des écosystèmes, mais on oublie souvent que le développement durable doit aussi signifier le maintien d'un certain niveau de vie et de dignité humaine pour les populations.» Le doyen Godbout appelle d'ailleurs à la prudence avant d'affirmer que la forêt privée est surexploitée. «La possibilité de récolte en forêt privée est peut-être sous-évaluée, avance-t-il. Il ne serait pas impossible que la forêt privée fournisse plus de bois que ce qu'on estime selon les méthodes traditionnelles, parce qu'on y utilise mieux la capacité de croissance. Après tout, les coupes y ont été jusqu'à maintenant plus sélectives et plus jardinatoires qu'en forêt publique». Selon lui, la forêt privée est une composante essentielle du développement durable

du Québec, car elle peut contribuer non seulement à la durabilité des ressources et des utilisations, mais aussi à la durabilité des communautés humaines et forestières et à la viabilité sociale, économique et biophysique de ce qu'on appelle la forêt habitée.

**Journaliste scientifique spécialisé en environnement et en foresterie, Jean-Pierre Drapeau a reçu le Prix canadien d'excellence environnementale 1993 pour l'ensemble de son oeuvre en communication.*

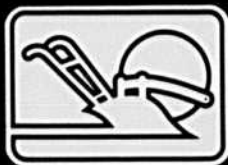
Fransgård TREUILS 3 POINTS V-4000/V-6500



- Embrayage mécanique à friction très robuste et remplaçable.
- Bouclier lame et grille de protection en équipement standard.
- Tambour de câble côté tracteur pour une meilleure protection.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES:

	V-4000	V-6500
Force de traction	4 000 kg	6 500 kg
Poids approx.	220 kg	370 kg
Puissance néc.	40 cv	80 cv
Prise de force	540 T/mn.	540 T/mn.
Capacité câble	8 m/m - 90 m/300 dpi 9 m/m - 75 m/250 pi 10 m/m - 60 m/200 pi	9 m/m - 120 m/400 pi 10 m/m - 100 m/330 pi 11 m/m - 80 m/260 pi
Câble, vitesse par seconde	0,6 m/2 pi - 1,5 m/5 pi	0,6 m/2 pi - 1,5 m/5 pi
Poulie supérieure	160 m/m / 6 1/2 pouces	200 m/m / 8 pouces
Poulie inférieure	160 m/m / 6 1/2 pouces	200 m/m / 8 pouces
Barre de transport	Oui	Oui
Bouclier	Oui	Oui



Tél. (418) 839-4127 • Fax (418) 839-3923

Distribue par

**Morneau &
Thibodeau**

1720 boul. de la Rive-Sud
C.P. 2100 St-Romuald
(Québec) Canada G6W 5M3

S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant



Nom _____
 Adresse _____

 Tracteur _____ Tél.: _____
 H.P.: _____

La possibilité forestière

Quinze années de réflexion

Daniel Roy*

Rapport Payer: respecter la possibilité de coupe
(Décembre 1978).

La Loi de l'aménagement des forêts privées devrait viser deux objectifs principaux. Le premier consisterait à donner à l'ensemble des propriétaires de boisés le pouvoir de faire respecter la possibilité de coupe à rendement soutenu par les producteurs de bois. Le deuxième objectif consisterait à obliger les exploitants de coupes de bois à s'assurer qu'une régénération forestière adéquate s'installera dans un délai raisonnable sur les parterres de coupe et ce, afin de maintenir en production toutes les superficies forestières actuellement productives. La Loi devrait être appliquée immédiatement dans les unités d'aménagement où la surexploitation des bois résineux est la plus forte.

L'établissement de niveaux acceptables de production obligerait le Gouvernement à mieux planifier l'ensemble des activités forestières en milieu rural, à considérer des inter-relations entre forêts publiques et privées, à prévoir un zonage des terres à vocation forestière et à déterminer les capacités de production de matière ligneuse de ces terres, compte tenu de leur accessibilité, de l'intensité de la protection qui leur sera accordée et de l'intensité de l'aménagement forestier auxquelles elles seront susceptibles d'être soumises.

Rapport Lortie: un statut pour le producteur forestier
(Juin 1984).

Une approche de conciliation des objectifs des propriétaires de boisés et des objectifs de l'État implique qu'on tente à l'intérieur d'une même définition, d'inclure

des propriétaires peu ou pas concernés ou sensibilisés à la production forestière ainsi que des propriétaires qui vivent de cette production et s'impliquent dans la remise en valeur de cette ressource. On cherche à la fois à inciter des propriétaires à aménager leurs boisés et à consolider les habitudes de ceux qui en vivent déjà. Compte tenu de cette situation, une approche préconisant une participation volontaire des propriétaires de boisés, assortie des mesures incitatives, serait plus acceptable et adaptée à la réalité. À cet effet, le Comité recommande la reconnaissance d'un statut de producteur forestier assortie de certaines mesures incitatives favorisant l'exploitation et l'aménagement des boisés.

Le Comité recommande également la création de deux tables de concertation. La première table, provinciale, verrait à orchestrer la distribution des volumes totaux nécessaires pour répondre à la demande. Ce premier exercice devrait respecter la possibilité forestière de chaque région autant en forêt privée que publique. La seconde table, régionale, aurait pour objectif de répartir équitablement entre les différentes sources d'approvisionnement, les volumes de bois disponibles. Cette répartition devrait tenir compte des réalités socio-économiques de la région et respecter les règles d'utilisation maximales de la matière ligneuse.

Rapport du comité Audet: La forêt privée: un potentiel à développer
(Octobre 1988).

Le Comité estime que l'utilisation par les producteurs des pouvoirs conférés par la Loi sur les marchés agricoles pour se doter de règlements d'exclusivité couvrant les

bois destinés au sciage et à la pâte, doit demeurer un processus essentiellement libre et démocratique qui progressera au rythme de l'évolution de la philosophie d'aménagement de l'ensemble des producteurs de chacune des régions du Québec. C'est pourquoi un contrôle de la production de matière ligneuse de chaque producteur n'est pas souhaitable car il viendrait fausser ce processus visant à faire de l'ensemble des producteurs forestiers du Québec, de véritables forestiers. Le Comité considère que seul un contrôle global et indirect des producteurs au niveau de la destination des bois à l'usine est susceptible de solutionner à court terme le problème de la surexploitation des résineux.

Le Comité propose la démarche suivante pour s'assurer du respect du rendement soutenu en résineux dans les territoires de plans conjoints aux prises avec la surexploitation :

1) Définition des territoires de calcul et d'application du rendement soutenu en sapin, épinette et pin gris.

2) Inventaire du volume sapin, épinette et pin gris dans les territoires prédéterminés.

3) Détermination par un modèle de simulation appropriée du niveau de possibilité à rendement soutenu à l'échelle de chacun des territoires et application du rendement soutenu retenu.

4) Établissement par la Loi sur les forêts de l'obligation de posséder un volume de consommation autorisé en provenance des terrains privés, pour toutes les usines commerciales s'approvisionnant dans les territoires et dans les essences définies par règlements (sapin, épinette et pin gris).

*directeur adjoint, FPBQ

Fiscalité forestière

Les droits du producteur de bois

Réjean Champagne*

La fiscalité forestière est un domaine complexe et il s'avère souvent compliqué de retracer dans la loi de l'impôt ce à quoi le producteur forestier a droit comme dépenses déductibles d'impôt. Le point principal à retenir est que le traitement fiscal réservé au propriétaire de boisés privés est comparable à celui réservé aux agriculteurs mais non identique.

Un producteur forestier qui se livre à des activités pouvant lui apporter un profit est réputé exploiter une entreprise. Par conséquent, le revenu provenant des activités de ce dernier et les dépenses engagées en vue de tirer un tel revenu sont déductibles s'ils sont raisonnables en fonction des circonstances.

On peut étaler ses pertes sur 50 ans

Il arrive régulièrement que les dépenses sont supérieures aux revenus, surtout lors d'une plantation forestière. A ce moment, le ministère peut accepter selon certaines conditions et certaines limites que ces pertes soient déductibles d'impôt contre tout autre revenu et ce pour une période qui peut s'étaler jusqu'à 40 ans ou 50 ans.

Tout producteur forestier devrait donc se faire un devoir de rencontrer son comptable afin de discuter avec ce dernier de la possibilité de considérer

ses activités forestières comme des activités d'entreprises afin de profiter au maximum des allègements fiscaux disponibles. Un point important à ne pas oublier; si votre choix est de ne pas tenir compte de la déductibilité possible de vos dépenses lors de la coupe de votre boisé ou de la disposition de ce dernier, il ne faut pas oublier que le fisc imposera ces revenus et vous aurez perdu en majeure partie la déductibilité de vos dépenses. Est-ce vraiment votre souhait?

Selon certaines conditions, les dépenses pour une plantation sont déductibles d'impôt pour une période qui peut s'étaler jusqu'à 50 ans

Exemptions sur le gain en capital

Peu importe votre décision concernant la déductibilité de vos dépenses, vous devriez absolument vous informer auprès de votre comptable de la possibilité de réclamer l'exonération sur le gain en capital sans même que vous ayez à ven-

dre votre lot boisé, ce professionnel saura vous informer des restrictions relatives à la vente sans impôt.

L'exemption de 100 000 \$ ayant été abolie le 22 février 1994, vous devrez compléter la formule appropriée pour réclamer cette exemption et l'inclure dans votre déclaration d'impôt 1994. C'est la seule façon de profiter de votre dernière chance de conserver libre d'impôt les gains en capital imposable et accumulés

jusqu'au 22 février 1994.

Selon certaines conditions, votre lot boisé peut être sujet à l'exemption du 500 000 \$, qui elle n'est pas abolie. Par conséquent, vous n'auriez pas à réclamer l'exemption en 1994.

Ce ne sont que quelques points qui concrétisent la complexité de la fiscalité forestière.

* *administrateur agréé en planification financière chez Champagne, Gilbert, Bureau, comptables*

Wood-Mizer®

Grand choix de modèles



POSSEDEZ VOTRE PROPRE MOULIN À SCIE ET PRODUISEZ VOTRE PROPRE BOIS

- Manipulation hydraulique de la bille
- Capacité de sciage allant jusqu'à 36po. de dia. par 44 pi. de long.
- Portatif, précis, robuste, économique
- Efficace: jusqu'à 30% plus de bois produit dans chaque bille, grâce à la scie à ruban

Nous serons présents à l'exposition suivante: Brôme du 2 au 5 septembre 94

Pour obtenir un catalogue couleur (2\$), appelez:
WOOD-MIZER QUÉBEC: (514) 533-6432
C.P. 135, BROWNSBURG, QC J0V 1A0
ou Wood-Mizer Canada: (705) 357-3373
Cassette vidéo de nos produits: 12\$ (anglais)

École de foresterie de Causapsca: de la théorie à la pratique

Raymond Bonin*

La mise sur pied du Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec, une composante du Centre de foresterie de Causapsca, poursuit des objectifs autant sociaux qu'économiques. En effet, ce service a été créé pour les propriétaires de boisés de la région. Comment? Simplement en leur facilitant l'accès à des connaissances utiles dans des domaines importants pour eux. Il faut aider les propriétaires de boisés à améliorer leurs pratiques sylvicoles, à parfaire la gestion de leur propriété et à développer de nouveaux produits tout en les initiant à des concepts comme ceux de l'aménagement intégré, de la gestion des paysages et de la protection de l'environnement. Ceci est indispensable pour leur permettre d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de leurs opérations. Il importe enfin que les propriétaires de boisés et beaucoup d'entre eux le reconnaissent comprennent mieux les objectifs des actions qu'ils posent en matière d'aménagement forestier. En sachant pourquoi, tel ou tel geste doit être posé et telle action entreprise, ils seront davantage en mesure de prendre les bonnes décisions concernant l'avenir de leur boisé.

Cependant, et c'est ce qui

rend l'action du Service d'extension en foresterie intéressante, les propriétaires de boisés de l'Est du Québec sont loin de former une clientèle homogène; ils formeraient plutôt une clientèle inéquienne...

Un canal privilégié

La stratégie du Service d'extension repose cependant sur la présence en région de quelques ingénieurs et techniciens forestiers qui travaillent à la livraison des programmes d'aménagement forestier. Ils constituent un canal privilégié pour rejoindre les propriétaires de boisés d'autant plus qu'ils les connaissent bien et qu'il connaissent bien leur propriété forestière.

Un des mandats du Service est donc d'outiller et, si nécessaire, de former les ingénieurs et les techniciens en place pour qu'ils puissent travailler efficacement au transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés.

Une affaire d'équipe

Quotidiennement, les tâches du Service d'extension sont de recueillir, synthétiser, vulgariser au besoin, une information de première main dans la plupart des secteurs en rapport avec les activités en forêt privée. C'est aussi la publication régulière de

cette information, sous forme de fiches techniques, de bulletins divers et de communiqués à l'intention des clients du Service. D'autre part, la mise sur pied d'activités de transfert de connaissances (visites-terrain, démonstrations, conférences, etc.) et la production de ce que l'on appelle des outils de support à l'acquisition des connaissances et qui peuvent être des guides-terrains, des répertoires, des documents à caractère pédagogique sont aussi au coeur des activités du SEEQ.

Un projet de soutien intensif, le projet Domino

Dernier né des projets du Service d'extension en foresterie de l'Est du Québec, le projet Domino s'inscrit parfaitement dans sa stratégie de soutien intensif auprès de certains propriétaires de boisés et certains forestiers professionnels. Il tire son nom de l'effet Domino, un effet d'entraînement qui correspond parfaitement à ce que recherchent les spécialistes de l'extension.

Grosso modo, le projet consiste à sélectionner, former et encadrer un groupe de conseillers forestiers - une quinzaine au total - qui se sont montrés volontaires et qui sont prêts à consacrer bénévolement de leur temps au transfert de connaissances auprès d'un petit groupe de propriétaires qu'ils ont eux-mêmes choisis.

Le projet Domino en est à ses premières étapes - les propriétaires appelés à y participer ont

«L'école de foresterie de Causapsca poursuit des objectifs autant sociaux qu'économiques.»

été identifiés - et déjà les conseillers forestiers du projet sont entrés de plein-pied dans la démarche: ils ont reçu une for-

Sélectionner, former et encadrer une quinzaine de conseillers forestiers, voilà en quoi consiste le Projet Domino.

mation spéciale, participé à des réunions d'information sur le projet et fait en avril dernier, un stage au Vermont où un projet semblable, le projet Couverts, donne des résultats plus qu'intéressants.

Dans les étapes à venir, les conseillers forestiers identifieront les besoins des propriétaires de boisés sélectionnés en matière de transfert de connaissances et établiront avec eux un programme d'activité et divers moyens de répondre à ces besoins. La nomenclature des responsabilités des conseillers forestiers donne une idée de l'allure que prendra le projet Domino; les conseillers forestiers devront entre autres, répondre aux besoins des propriétaires, assurer le suivi concernant l'information transmise et les activités mises sur pied, rechercher des interactions positives entre les propriétaires et promouvoir l'éthique du bon conseiller forestier.

*Adapté
de la revue Aubelle, août 94
*Rédacteur-graphiste au
Service d'extension en foresterie
de l'Est du Québec.*

ESSAIS, EXPÉRIMENTATIONS ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN FORESTERIE

Financé en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, ce programme permet de consolider les efforts en recherche appliquée et le transfert technologique en région.

Jusqu'à maintenant le programme a permis de compléter les projets suivants :

- N° 1017 Essai opérationnel d'équipement et méthodes d'exploitation pour la forêt privée
- N° 1046 Projet d'équipement spécialisé monté sur excavatrice pour la préparation de terrain
- N° 2001 Validation du mesurage effectué par l'abatteuse multifonctionnelle FMG 990
- N° 2003 Localisation des travaux sylvicoles à l'aide d'un système de positionnement géographique par satellite (G.P.S.)
- N° 2007 Localisation de parterres de coupe à l'aide du GPS
- N° 3001 Système de gestion évolutif de la petite forêt
- N° 3003 Coupe d'éclaircie jardinatoire à l'aide d'un treuil sur tracteur de ferme
- N° 3006 La mécanisation en vue de l'approvisionnement de l'an 2000
- N° 3013 Essai et expérimentation d'équipements sylvicoles pour la forêt privée
- N° 3016 Production de bois long avec de petits équipements
- N° 3022 Ébranchage sur le parterre de coupe et transport des tiges sur porteur K2FF modifié
- N° 3042 Système de gestion évolutif de la petite forêt, phase 2
- N° 4001 Repérage par télédétection des zones d'agrégats recouverts par une mince couche d'argile
- N° 4008 Expérimentation de l'éclaircie précommerciale mécanisée à l'aide d'une excavatrice N150-2 modifiée avec tête type débroussailleuse
- N° 4016 Débardage de bois en longueur par le petit bout avec utilisation de chevaux
- N° 4017 Modification d'un prototype pour l'entretien des plantations
- N° 4019 Dégagement de la régénération, éclaircie précommerciale avec «Silvana Sélective Ford Versatile 9030»
- N° 4022 Application du GPS aux travaux forestiers en forêts feuillues et mélangées
- N° 4024 Application de la technologie de traitement d'imagerie numérique aux travaux de vérification de la photo-interprétation du couvert végétal
- N° 4050 Champignons forestiers sauvages : potentiel de cueillette et de mise en marché

Pour obtenir copie de ces rapports, n'hésitez pas à contacter Madame Michelle Poulin au (418) 648-5788 ou par télécopieur au (418) 648-5849.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme EETTF, téléphonez au (418) 648-4747, un de nos agents se fera un plaisir de vous aider.



Ressources naturelles
Canada

Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada

Canadian Forest
Service

Canada

La formation: l'avenir de la forêt privée

Léon-Paul Darveau*

Comment parler de la forêt privée sans faire référence au producteur forestier puisque c'est de lui que dépend l'avenir de la forêt privée.

On ne peut oublier non plus les conseillers forestiers qui mettent à la disposition des producteurs une expertise acquise après plusieurs années d'études.

Les conseillers orientent le producteur avec précision vers le traitement approprié à sa forêt, sans toutefois lui donner les moyens concrets pour y parvenir. Autrement dit, on donne le pourquoi sans dire le comment. Celui-ci faisant rarement partie de leur formation de base, malheureusement... Qui possède donc l'expertise nécessaire pour aider les propriétaires dans l'exécution des travaux?

Peut-être pourrions-nous consulter ceux qui ont autrefois formé les professionnels de la forêt publique? Mais que sont devenus ces professionnels? Ils furent presque tous remplacés au cours des deux dernières décennies par les meilleurs destructeurs de forêt au monde.

Heureusement, il semble y avoir un vent de changement favorable à ce niveau, sans toutefois ramener le forestier conventionnel.

Si on veut augmenter la valeur de nos boisés et en obtenir un rendement soutenu, il faudra acquérir les connaissances minimales pour connaître notre forêt et lui appliquer le traitement qui lui convient.

Pour nous y aider, une nouvelle génération de formateurs (rattachés à une commission scolaire ou consultants privés)

s'efforcent d'adapter les techniques développées par les scandinaves et de les rendre encore plus efficaces chez nous, dans la mesure du possible.

Avec la venue du bois long qui remplace graduellement le traditionnel quatre pieds, plusieurs changements s'imposent lors de l'opération de récolte. Le changement le plus évident, le débardage, est déjà expliqué abondamment dans plusieurs régions du Québec, suite à certains travaux de recherche qui ont donné des résultats concrets.

Mais le point le plus important, la planification du travail pour apporter les bois au chemin de débardage, est beaucoup moins connue. Pour que cette planification soit efficace, il faut posséder différentes techniques de base telles les techniques d'abattage, d'affûtage, d'ébranchage ainsi que la connaissance et l'utilisation des outils spécialisés que sont les leviers d'abattage, les crochets et pinces de levage, le maître-ruban, etc.

L'acquisition de ces connaissances par les producteurs leur permettra d'exécuter le travail

de récolte en déployant moins d'efforts, leur apportera plus de facilité à appliquer les prescriptions, sans parler d'une augmentation des revenus et peut-être un rendement soutenu plus grand.

Reste aux responsables de formation de la main-d'oeuvre et à ceux du Ministère des ressources naturelles à mettre à la disposition des producteurs des programmes de formation adaptés, pour ne pas dire sur mesure.

Pourquoi cette formation ne serait-elle pas rattachée au statut de producteur forestier au même titre que le plan de gestion?

Les conséquences sociales et/ou monétaires ne sont-elles pas plus grandes que la nécessité d'un cours de port d'arme pour le chasseur sportif?

Si on veut augmenter la valeur de nos boisés et en obtenir un rendement soutenu, il faudra acquérir les connaissances minimales pour connaître notre forêt et lui appliquer le traitement qui lui convient.

* président,
directeur-général du Groupe
Forres inc.
Formateur en foresterie
depuis 20 ans

Nouvelle génération de plans de mise en valeur

Laurent Pelletier*

Depuis déjà quelques années, le ministère québécois responsable des forêts conclut des ententes de service avec la Fédération pour faire avancer certains dossiers particuliers à la gestion de la forêt privée. Le développement d'outils de connaissance forestière (inventaire forestier, systèmes informatiques de simulation...) et le guide des saines pratiques d'intervention ont fait l'objet de tels protocoles l'an dernier.

Le MRN vient de renouveler un nouveau protocole sur le développement d'outils de connaissance forestière afin d'assurer la continuité des travaux déjà entrepris. Le protocole 1994-1995 prévoit une consultation sur un projet de manuel d'aménagement des forêts privées. Un tel document décrira les méthodes et hypothèses de calcul de la possibilité forestière de coupe en forêt privée.

La Fédération verra aussi à déterminer une région pilote où sera confectionné au cours des prochaines années le premier plan régional de protection et de mise en valeur des forêts privées. Un tel plan permettra à la région pilote de démontrer clairement et concrètement ses engagements face au développement harmonieux de la forêt privée de son territoire. Pour ce faire, la concertation des principaux intervenants forestiers est essentielle.

Un autre protocole confié à la Fédération la coordination du travail que les tables régionales de concertations effectueront cet automne en prévision du Sommet sur la forêt privée. À cet effet, les tables verront à valider

la problématique et les orientations dégagées par le comité organisateur du Sommet.

* conseiller en foresterie et en communication à la FPBQ.

UNE OFFRE À VOIR
DE PRÈS

ACHETEZ UNE
SCIE À CHAÎNE
shindaiwa
ET OBTENEZ
GRATUITEMENT



JUMELLES
de précision **JASON**,
valeur de 65,00\$
35 mm, 7 fois, grand angle, mise
au point instantanée, optique à
prisme de Pierre, champ de 152 m.
(500 yards)

BAUSCH
Jason & LOMB

Promotion en cours du
22 août au 30 novembre 1994 ou
jusqu'à épuisement des stocks chez tous
les marchands participants.

SIMPLEMENT MIEUX CONSTRUITES

THÉO TURGEON
EQUIPEMENT INC.

CENTRE DE DISTRIBUTION
575, rue Marais, Vanier (Québec) G1M 2Y2
Tél.: (418) 683-2952 Fax: (418) 687-3172

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC
 RAPPORT D'ENSEMBLE DES BOIS MIS EN MARCHÉ POUR L'ANNÉE 1993 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS
 (mètres cubes apparents)

SYNDICAT ET OFFICE	PÂTE	SCIAGE	PANNEAUX, DÉROULAGE ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	% DE LA MISE EN MARCHÉ
Abitibi-Témiscamingue		190 428	342 807	533 235	10,6%
Bas St-Laurent	358 487		15 004	373 491	7,5%
Côte-du-Sud	145 513		19 119	164 632	3,3%
Estrie	867 405		13 553	880 958	17,6%
Gaspésie	210 334			210 334	4,2%
Gatineau	61 432	91 871	57 653	210 856	4,2%
Labelle	183 774		53 113	236 887	4,7%
Mauricie	192 313		120 030	312 343	6,2%
Montréal	137 393		37 024	174 417	3,5%
Nicolet	165 375		22 143	187 518	3,7%
Outaouais-Laurentides	452 778		2 212	454 990	9,1%
Pontiac	278 885			278 885	5,6%
Québec	415 290		80 125	495 415	9,9%
Saguenay Lac St-Jean	191 813	199 872	102 497	494 182	9,9%
TOTAL	3 660 792	482 171	865 280	5 008 243	100,0%



Note importante

La compilation des volumes de bois destinés aux usines de sciage a été complétée pour les trois territoires où s'applique l'exclusivité de la vente dans cette production. Pour fin d'uniformisation, toutes les données sont présentées en mètres cubes apparents. Dans certains cas, des facteurs de conversion ont été estimés et utilisés. Les résultats doivent être interprétés avec discernement. Les statistiques d'ensembles ne tiennent pas compte des volumes mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, ces données n'étant pas disponibles au moment de l'impression de ce document.

Rapport d'ensemble des données de l'année 1993 pour le bois à pâte par groupe d'essences

SYNDICAT ET OFFICE	SAPIN-ÉPINETTE			PIN, PRUCHE, MÉLÈZE			PIN GRIS			TREMBLE BRUT			FEUILLUS MÉLANGÉS		
	Volume livré (m.c.a.)	Prix à l'usine (/m.c.a.)	Prix au prod. (/m.c.a.)	Volume livré (m.c.a.)	Prix à l'usine (/m.c.a.)	Prix au prod. (/m.c.a.)	Volume livré (m.c.a.)	Prix à l'usine (/m.c.a.)	Prix au prod. (/m.c.a.)	Volume livré (m.c.a.)	Prix à l'usine (/m.c.a.)	Prix au prod. (/m.c.a.)	Volume livré (m.c.a.)	Prix à l'usine (/m.c.a.)	Prix au prod. (/m.c.a.)
Abitibi (note 1)															
Témiscamingue															
Bas St-Laurent	25 285	32,77 \$	21,25 \$							143 221	16,70 \$	8,34 \$	189 981	14,05 \$	11,45 \$
Côte-du-Sud	58 065	33,12 \$	24,58 \$							58 478	20,82 \$	12,32 \$	28 970	23,00 \$	11,80 \$
Estrie	248 019	33,78 \$	25,20 \$	4 828	25,29 \$	16,95 \$				66 794	18,23 \$	12,51 \$	547 764	22,31 \$	15,44 \$
Gaspésie	203 319	N.A.	21,04 \$										7 015	N.A.	8,17 \$
Gatineau	2 645	33,75 \$	19,31 \$	673	17,70 \$	8,64 \$				11 222	15,58 \$	7,41 \$	46 892	22,66 \$	12,24 \$
Labelle	42 507	31,89 \$	23,34 \$	818	18,08 \$	8,54 \$				29 491	13,05 \$	7,04 \$	110 958	19,36 \$	11,14 \$
Mauricie	148 262	33,06 \$	25,32 \$	6 346	26,33 \$	18,61 \$				18 365	22,67 \$	14,90 \$	19 340	18,31 \$	11,04 \$
Montréal	103 131	32,74 \$	23,08 \$	9 127	24,56 \$	14,85 \$				5 319	20,67 \$	12,34 \$	19 816	23,08 \$	13,98 \$
Nicolet	89 399	31,57 \$	22,79 \$	8 711	22,52 \$	14,49 \$				8 010	21,83 \$	13,78 \$	59 255	22,69 \$	14,42 \$
Outaouais-Laurentides (note 2)	60 661	32,29 \$	22,25 \$	6 854	17,96 \$	9,90 \$				53 549	17,64 \$	11,00 \$	331 714	22,35 \$	14,30 \$
Pontiac (note 2)	3 841	32,00 \$	22,00 \$	636	17,68 \$	9,50 \$				146 437	15,47 \$	11,20 \$	127 971	20,43 \$	14,02 \$
Québec	230 993	32,75 \$	24,42 \$ ⁽³⁾	6 742	24,88 \$	17,10 \$	9 432	30,04 \$	24,00 \$	19 249	22,08 \$	13,57 \$	148 874	24,12 \$	15,15 \$
Saguenay Lac St-Jean	154 467	32,00 \$	24,85 \$				29 806	30,85 \$	23,75 \$	7 540	19,55 \$	11,90 \$			
TOTAL	1 370 594	32,78 \$	23,80 \$	44 735	23,21 \$	14,84 \$	39 238	30,65 \$	23,81 \$	567 675	17,37 \$	10,69 \$	1 638 550	21,17 \$	14,02 \$
93 VS 92	-10,8%	-0,2%	-0,4%	+32,1%	-1,3%	-2,1%				+6,9%	-7,1%	-14,0%	-0,2%	-0,8%	-9,8%

(1) ne s'applique pas (2) le prix au producteur est estimé (3) prix provisoire

TP DÉCHIQUETEUSE série forêt

Plusieurs modèles disponibles
 Coupe du bois jusqu'à 11 pouces de diamètre

MODELES 760VH, 960VH et 960HP

Ces déchiqueteuses sont équipées en version standard d'un réservoir à huile refroidi à l'air et d'une centrale hydraulique autonome avec pompe, filtre et conduites hydrauliques.



MODELES 760V, 960V et 960P

Ces déchiqueteuses sont équipées en version standard d'un fond de cage du rotor interchangeable, de rouleaux d'alimentation à entraînement hydraulique munis d'une soupape de réglage et d'une commande de sécurité autorisant la marche avant, arrière et l'arrêt.

- AUTRES CARACTERISTIQUES STANDARD**
- tuyau d'éjection à 4 côtes fermes
 - prise de force à cardan
 - réservoir à huile refroidi à l'air sous la cage du rotor
- Possibilité d'ajout d'équipement comme pompe hydraulique, filtre, etc. ultérieurement

Distribuée par
Morneau & Thibodeau

1720, boul. de la Rive-Sud C.P. 2100
 St-Romuald, Que. Canada G6W 5M3 • Tél. (418) 839-4127 Fax (418) 839-3923

S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant TP

Nom _____

Adresse _____

Tél.: _____

Tracteur _____ Modèle: _____ H.P. _____



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC PLUS DE 50 MILLIONS VERSÉS AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

En avril 1992, les gouvernements canadien et québécois ont signé l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier 1992-1996*. Ce geste allait permettre la mise en oeuvre de programmes visant à stimuler le développement durable des ressources forestières du Québec, dont le programme Aménagement de la forêt privée. Jusqu'ici, les deux paliers de gouvernement ont versé aux propriétaires forestiers du Québec 50,5 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Quels sont les résultats de ces investissements?

Dans le cadre de l'*Entente*, l'objectif attribué au programme Aménagement de la forêt privée est d'amener les propriétaires forestiers du Québec à s'adapter aux besoins de l'heure en appliquant une foresterie plus dynamique, plus respectueuse de la diversité écologique du territoire.

Le programme favorise ce virage sylvicole puisque les mesures qu'il contient visent à amener les propriétaires forestiers à intensifier certains travaux d'éducation de peuplements: éclaircie précommerciale, coupe de succession, éclaircie commerciale, coupe de jardinage et coupe de régénération. Tous ces traitements tendent vers une sylviculture plus douce, axée sur des méthodes de régénération naturelle.

Qu'advient-il alors du reboisement? Les activités de reboisement sont toujours



Coupe de jardinage en forêt feuillue



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC

(SUITE)

nécessaires. Cependant, au cours des prochaines années, il est prévu qu'elles seront appelées à se stabiliser ou à diminuer légèrement. Par contre, les travaux visant à assurer une bonne croissance des forêts déjà régénérées, que ce soit naturellement ou artificiellement, seront davantage favorisés.

QUELQUES CHIFFRES

Au cours des deux dernières années, une somme de 50,5 millions de dollars a été investie dans le cadre du programme Aménagement de la forêt privée. De cette somme, 31,1 millions de dollars ont été utilisés à des travaux de préparation de terrain, de mise en terre et de dégagement de plantation sur une superficie totale de 67 930 hectares (voir le tableau).

Par ailleurs, des investissements de 19,4 millions de dollars ont permis la réalisation de certains travaux d'éducation de peuplements. En effet, des traitements commerciaux et non commerciaux ont été réali-

PROGRAMME AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE		
	1992-1993	1993-1994
REBOISEMENT		
Montant (\$)	16 071 300	15 000 000
Superficie (ha)	36 580	31 350
ÉDUCATION DES PEUPELEMENTS		
Montant (\$)	10 048 300	9 367 000
Superficie (ha)	11 380*	10 850
TOTAL		
Montant (\$)	26 119 600	24 367 000
Superficie (ha)	47 960*	42 200

* Excluant la fertilisation des érablières

sés sur une superficie de près de 11 000 hectares annuellement. À titre de comparaison, de 6 000 à 7 000 hectares par année étaient l'objet de traitements de ce type avant la signature de l'Entente. Cette dernière a donc permis d'intensifier considérablement ces traitements.

QUE SE PASSERA-T-IL CETTE ANNÉE?

En 1994-1995, les gouvernements canadien et québécois prévoient injecter près de 28 millions de dollars dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier 1992-1996. De ce montant, 87 p. 100 seront consacrés au programme

Aménagement de la forêt privée. Une somme de 10,3 millions de dollars permettra de réaliser des travaux d'éducation de peuplements (11 500 hectares) et 14 millions de dollars seront consacrés aux activités de reboisement (32 000 hectares).

Tous ces travaux, ne l'oublions pas, contribueront à maintenir dans les forêts privées un virage sylvicole déjà bien amorcé.

LES SATELLITES AU SERVICE DE LA FORESTERIE

Le système de positionnement GPS (Global Positioning System) a été développé à l'origine pour des fins militaires et de navigation. Cette technologie fait appel aux satellites pour déterminer la position de points précis à la surface du globe. Actuellement, plus d'une vingtaine de satellites, en orbite autour de la terre, sont destinés au fonctionnement du système GPS. Ces satellites sont contrôlés par l'armée américaine mais disponibles pour des fins civiles.

En foresterie, le système GPS présente un intérêt certain pour la localisation et l'évaluation de superficies de coupes et de traitements sylvicoles ainsi que pour la localisation de chemins et de placettes-échantillons.

Dans le cadre du programme *Essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie* financé en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, la firme Naturam de Baie-Comeau a réalisé deux projets faisant appel à la technologie de positionnement GPS.

LE GPS, UN OUTIL EFFICACE POUR LA LOCALISATION DE TRAVAUX SYLVICOLES

En 1992, la firme Naturam, en collaboration avec la scierie des Outardes, a utilisé cette technologie pour la localisation de travaux sylvicoles. Le projet visait également à traiter directement les données recueillies dans un système d'informations à référence spatiale (SIRS).

Lors de cette expérimentation, l'unité portative «Pathfinder Professional» et la base de référence «Community Base Station» ont été employées. Ces appareils sont fabriqués par la compagnie Trimble Navigation. Le système d'informations à ré-



Illustration: Groupe Uni-Spec

férence spatiale ARC-INFO a également été utilisé.

La méthode pour recueillir les données sur le terrain est relativement simple. En effet, le technicien équipé du GPS portatif marche le long du contour du site traité et sa position est déterminée à intervalle régulier ou en continu grâce à la technologie GPS. Les données de positionnement ainsi emmagasinées permettent de localiser et d'évaluer la superficie du territoire qui a fait l'objet du traitement sylvicole.

Les essais ont démontré que la technologie GPS est très avanta-



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

geuse pour le mesurage de traitements sylvicoles comparativement aux techniques conventionnelles. L'erreur associée à l'utilisation du GPS est de l'ordre de 0 à 2 % (superficie de plus d'un hectare). Sur le terrain, le mesurage à l'aide du système GPS est plus rapide que la technique conventionnelle par topofil-boussole.

Les données obtenues grâce à la technologie GPS peuvent également être traitées directement par un système d'informations à référence spatiale ARC-INFO, ce qui permet une reproduction cartographique précise et rapide.

UN APPAREIL GPS FIXÉ SUR UNE ABATTEUSE PEUT FACILITER LE SUIVI DES OPÉRATIONS DE COUPES FORESTIÈRES

À l'automne 1993, toujours en collaboration avec la scierie des Outardes, la firme Naturam a réalisé un second projet utilisant le système de positionnement GPS. Cette expérimentation visait à développer une méthodologie pour la localisation de parterres de coupe à l'aide de récepteurs GPS installés sur des abatteuses.

Les principaux équipements employés lors de ce projet sont les mêmes qu'en 1992 à l'exception de l'unité portable qui a été remplacée par le modèle «GPS Prolite» également de la compagnie Trimble Navigation.

Deux abatteuses ont été équipées de système GPS portable. Les appareils ont été logés dans une valise sous le siège des opérateurs et les antennes fixées sur le toit des abatteuses.



GPS portable adapté pour la localisation en forêt

Les unités portatives GPS installées sur les abatteuses captent les données de positionnement 24 heures par jour et sept jours par semaine, sauf lors de problèmes techniques et durant la récupération des données. Cette récupération s'effectuait par le transfert des données sur des disquettes à l'aide d'un ordinateur portable. Cette opération se faisait à intervalles d'un à trois jours et prenait quelques minutes. L'établissement d'un lien radio entre l'abatteuse et un centre de traitement permettrait d'éliminer l'étape de la récupération de données et de suivre les opérations de coupes en temps réel. Cette alternative sera certainement expérimentée dans un avenir rapproché.

En terrain montagneux, environ 5 % des aires exploitées ne sont pas localisées par l'appareil GPS. Le traitement final des données permet cependant de réduire sensiblement ce pourcentage. L'erreur inhérente à l'appareil GPS utilisé est d'environ

13 mètres, ce qui représente 0,65 millimètre sur une carte à l'échelle 1/20 000. Au niveau du calcul des superficies, l'erreur maximale se situe autour de 2 % pour des aires de coupes supérieures à 5 hectares. Toutefois, la présence de montagnes peut ajouter jusqu'à 5 % d'erreur additionnelle.

DES RAPPORTS SUR LES RÉSULTATS

Tous les projets réalisés dans le cadre du programme *Essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie* font l'objet d'un rapport final. Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels sur ces initiatives, vous pouvez communiquer avec :

Service canadien des forêts -
Région du Québec
Services des communications
1055, rue du P.E.P.S.
C.P. 3800
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Tél. : (418) 648-5788



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada



QUI L'ÊT CRU?

UN CHAMPIGNON CONTRE LA VÉGÉTATION CONCURRENTÉ

D'ici peu, les propriétaires forestiers du Québec pourraient avoir un allié aussi inattendu qu'écologique pour les aider à atténuer les inconvénients causés par les feuillus de lumière : peuplier faux-tremble, bouleau blanc, érable rouge, etc. En croissant, cette végétation concurrente emprisonne la régénération forestière et les jeunes plants de résineux et retarde ainsi leur développement. Il devient alors nécessaire de couper une certaine proportion de végétation concurrente, c'est-à-dire, de procéder à un dégagement mécanique.

Un chercheur du Ministère, M. Robert Jobidon, est à mettre au point un phytocide biologique, un produit qu'on applique après les opérations de dégagement mécanique, sur les découpes de feuillus de lumière et qui dégrade les souches. Qu'est-ce que ce phytocide qui ne cause aucun tort à l'environnement ? Tout simplement un champignon. Ce champignon, qui croît naturellement au Québec, provoque un processus naturel de dégradation et empêche la pousse de rejets de souches lorsqu'on l'applique sur la découpe.

Les premières expériences sur l'utilisation du champignon menées depuis deux ans dans différentes régions du Québec sont plus qu'encourageantes. En effet, l'application du champignon sur les souches de divers feuillus de lumière a donné les résultats escomptés à la suite de la plupart des essais expérimentaux.

M. Jobidon a noté que, après le dégagement mécanique (la coupe des feuillus), la majorité des rejets de tige sur lesquels on avait appliqué le champignon se sont dévitalisés. Les expériences ont porté sur des souches de cerisier de Pennsylvanie, de bouleau blanc, de peuplier faux-tremble, etc. On a également observé que la régénération naturelle, ou les plants que l'on voulait protéger, ont pu se développer normalement. Surtout, le champignon ne produit



Pour le chercheur Robert Jobidon, l'utilisation du champignon permettra d'améliorer considérablement l'efficacité du dégagement mécanique.

aucun effet néfaste sur les conifères.

L'utilisation d'un phytocide biologique permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité du dégagement mécanique. En effet, le propriétaire forestier n'aurait plus à retourner en forêt pour effectuer d'autres dégagements.

La croissance rapide des rejets oblige souvent le propriétaire forestier à faire jusqu'à trois dégagements pour permettre à la régénération d'émerger du cou-



QUI L'ÊT CRU?

(SUITE)

vert des feuillus de lumière (les espèces concurrentes).

En foresterie, l'utilisation d'un phytocide biologique est une première mondiale. De plus, pour le Québec, cette biotechnologie revêt une importance particulière, puisque le gouvernement interdira au tournant du siècle l'utilisation des phytocides chimiques dans les forêts publiques. La découverte tombe donc à point dans la course contre la montre que mène le Québec pour trouver des solutions de remplacement aux produits chimiques utilisés actuellement pour combattre les diverses espèces concurrentes.

Toutefois, avant que les propriétaires forestiers puissent utiliser systématiquement le produit biologique de manière opérationnelle, il faudra encore franchir d'autres étapes : choisir, parmi toutes les formulations du champignon mises à l'essai, celle qui sera la plus efficace; avoir recours, de façon simultanée, au phytocide biologique retenu et au dégagement; finalement, procéder à l'homologation du produit. Tous se croisent les doigts.

INFORMATION

On peut obtenir toute l'information concernant le sujet traité dans le présent article en communiquant avec M. Réal Fortier de la Direction des relations publiques du ministère des Ressources naturelles, au (418) 643-1812.

NE « DÉTRUISEZ » PAS VOS TRAVAUX DE MISE EN VALEUR

Les propriétaires forestiers qui reçoivent l'aide financière du Ministère pour exécuter des travaux sylvicoles ont tout avantage à protéger ce patrimoine inestimable. Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les forêts* démontrent d'ailleurs jusqu'à quel point le Ministère attache de l'importance à ces travaux.

La loi autorise dorénavant le Ministère à récupérer les sommes versées à titre d'aide financière à un propriétaire s'il détruit (totalement ou en partie) ses travaux sylvicoles, moins de cinq années après leur réalisation.

Prenons le cas d'un propriétaire forestier qui, après avoir effectué dans son boisé des coupes d'éclaircie ou un reboisement, décide, l'année suivante, de faire une récolte partielle pour s'adonner à la culture de la pomme de terre. Que se passera-t-il? Ce propriétaire devra, sous peine de poursuites judiciaires, rembourser le plein montant de l'aide financière qu'il a reçue.

Dans le même ordre d'idée, un propriétaire forestier qui envisage de vendre sa propriété et qui a déjà reçu de l'aide financière pour des travaux de mise en valeur aurait tout avantage à informer le futur acquéreur de cette nouvelle disposition de la *Loi sur les forêts*.

INFORMATION

Pour toute information concernant les modifications apportées à la *Loi sur les forêts*, on communique avec M. Maurice Roy au ministère des Ressources naturelles en composant le (418) 643-2427.

Lowney Williamson, sylviculteur de la relève en Gaspésie

Sylvie Renaud*

La région de la Gaspésie compte 5 200 propriétaires de boisés privés et Lowney Williamson, de Nouvelle, en fait partie. Ce producteur de bois a toutefois la particularité d'être également membre de la Coopérative d'aménagement de la Baie-des-Chaleurs et producteur de fraises. Forêt de chez nous y a effectué une visite, le temps d'un après-midi.

Une passion qui s'affirme dès 1981

Lowney Williamson a acquis ses premiers lots forestiers de son père en 1981. Plusieurs étaient cependant ravagés par la tordeuse du bourgeon de l'épinette qui se transformait tranquillement à cette époque en véritable épidémie. Il confie pourtant n'avoir jamais été incité à aimer la forêt. Ce producteur forestier est né d'un père cultivateur, passionné pour les bovins, chevaux et autres animaux de la ferme. En 1966, toutefois, en raison de la construction de la route 132, la ferme familiale est démantelée.

En tout, la famille compte six enfants, deux garçons et quatre filles. Ironiquement, seul Lowney s'est intéressé à l'agriculture et à la forêt. «Tu peux exploiter la forêt pour y couper ton bois et en vivre. Mais tu peux aussi l'exploiter pour ce qu'elle a d'autre à t'offrir, comme une érablière, des sentiers pédestres. Bientôt, il n'y aura plus de forêt. Les enfants demanderont alors à leurs parents à quoi ça ressemblait la forêt». Pessimiste ou réaliste? Pour Lowney Williamson, le fantôme de la rupture des stocks plane un peu plus chaque jour au-dessus des têtes des producteurs de la Gaspésie et du Québec tout entier.

Une situation préoccupante

Le contexte actuel de la production forestière en Gaspésie est plutôt difficile. Les producteurs doivent se mesurer à des périodes de travail annuelles limitées, à un haut taux de chômage et à des modifications importantes au niveau de l'accessibilité à des programmes d'aide pour les travailleurs saisonniers.

Les terres que possède Lowney Williamson s'étendent sur quelque 600 acres. «L'idéal serait bien sûr d'en avoir deux mille», précise-t-il. A ses débuts en 1981, ses principaux acheteurs de bois étaient l'usine Stone Consolidated de New Richmond et d'autres situées ailleurs en Gaspésie principalement. Au fil des ans, toutefois, le marché s'est tranquillement tourné vers les usines du Bas-Saint-Laurent. Cette année, il a principalement fait affaires avec la compagnie Irving, près de Rimouski et avec la Scierie Causap, de Causapsal. «Je vends évidemment à l'usine la plus offerte. Actuellement, ce sont celles du Groupe Cédrico (dont la Scierie Causap fait partie) qui sont les plus payantes pour le bois dans la région».

Lowney Williamson mentionne de plus que le marché du bois a connu de profondes modifications depuis le printemps dernier en

Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Alors qu'une corde se vendait 80 \$ en mai, la même corde vaut actuellement 120 à 125 \$. Pour monsieur Williamson, il y a là une évidence: «Les usines doivent forcément se tourner davantage vers les boisés privés puisque la région compte moins de CAAF (Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier) en forêt publique. Il y a également davantage de scieries dans cette partie de la région qu'en Gaspésie».

Plantations et éclaircies

Lowney Williamson effectue depuis 1983 différents travaux d'aménagement sur ses lots. Parmi ceux-ci, le reboisement y occupe une place importante. Depuis le début des années 80, 60 000 arbres de différentes essences ont été replantés il s'agit d'épinettes de Norvège, épinettes blanches, noires, mélèzes et chênes rouges, «le bois noble comme l'appellent les médecins», ajoute monsieur Williamson.

En 1988, il commençait également des travaux d'éclaircies pré-commerciales sur les lots où des coupes de bois sont actuellement pratiquées ou sur d'autres en état d'abandon. Comme autres tâches d'aménagement, on note des travaux de jardinage, de protection et de régénération des arbres.

«Tu peux exploiter la forêt pour y couper ton bois et en vivre. Mais tu peux aussi l'exploiter pour ce qu'elle a d'autre à t'offrir, comme une érablière, des sentiers pédestres, etc.»

Une aide financière incertaine

C'est le Plan de l'Est du gouvernement fédéral qui fournit le soutien financier nécessaire à Lowney Williamson et à 6 000 autres propriétaires de boisés privés de l'Est du Québec. Toutefois, le producteur de Nouvelle se dit déçu de voir que le programme risque d'être aboli bientôt, à moins d'un revirement de dernière minute et des pressions politiques suffisamment fortes qui permettraient de la prolonger jusqu'en 1998. D'importantes coupures effectuées à même le programme menacent sa survie après la date du 31 mars 1995. «Le Plan de l'Est présente un bon concept et fonctionne bien. Il y a aussi une forte demande d'adhésion, ce qui prouve que c'est un bon programme. Je souhaiterais qu'on ne mette pas un terme à quelque chose qui est enfin bien adapté aux besoins des producteurs forestiers.» Mais qu'advient-il de sa production si on le privait de l'aide financière du Plan de l'Est. «Il faudrait alors se renseigner sur les programmes offerts par le gouvernement provincial avant de se prononcer», mentionne monsieur Williamson.

Et l'avenir?

Lowney Williamson aimerait bien pouvoir acquérir des superficies supplémentaires aux lots à bois qu'il possède déjà «Mais où? Quand même que je voudrais en avoir davantage, s'il n'y en a pas à vendre. D'où l'importance de rétrocéder à des producteurs privés les lots intramunicipaux. Je suis persuadé que des producteurs sérieux seraient capables de les gérer.»

Et la production de fraises? «J'ai pas prédire ce que je vais

faire. Je vais tenter de m'adapter aux conditions du marché et demeurer compétitif». En plus de ce type de culture, des framboises feront leur entrée dès l'an prochain. Quant à ses quatre enfants, tous en bas âge, il les laissera choisir comme son père l'avait fait avec lui. Il a quand même laissé échapper: «Y'a des arbres que je couperai jamais. Quand tu plantes, tu penses à l'avenir, tu espères que quelqu'un en prendra soin».

**journaliste à la pige*



Lowney Williamson et son épouse, Lynn Rail

CARTES D'AFFAIRES

Service aux producteurs

Perreys

ABATTRE un Arbre c'est Bâtir une Charnière

Léon-Paul Darveau
Formateur

Tél.: (418) 679-3302
Fax: (418) 679-4391

1777, Eusébe Simard, St-Félicien, (Qc) G8K 2N9

Mettez fin aux dommages causés par les chevreuils!

Application liquide
(Mis au point par Weyerhaeuser Inc. USA)

DEER-AWAY
Répulsif contre le gros gibier

PROTECTION ÉPROUVÉE
Pour arbres, plantes et arbustes

STANDISH FRÈRES LTÉE

Standish

35 Craig Nord
Cooshire, Québec J0B 1M0

•EFFICACITÉ GARANTIE
•Durée de 2 mois

No. Tél. (819) 875-3387
No. Fax. (819) 875-5436

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Nombre de producteurs: 5 200
 cols bleus 52 %
 cols blancs 15 %
 retraités ou rentiers 22 %
 producteurs agricoles 8 %
 autres 3 %

Nombre de producteurs actifs:
 annuellement 48 %
 sur 3 ans 65 %
 sur 5 ans 84 %

Superficie forestière productive:
 340 000 hectares

Revenu global aux producteurs
 vente 1993: 5,3 millions \$

Prélèvement annuel admissible (P.A.A.) et coupe de bois 93

(volume en mètre cube solide):

	P.A.A.	Coupe*
sapin-épinette	290 000	156 000
cèdre	75 000	1 000
autres résineux	8 000	100
tremble-peuplier	120 000	4 700
bouleau blanc	72 000	1 000
autres feuillus	85 000	3 500
Total:	650 000	166 300

* Exclut la production de bois de chauffage

Nombre d'usines :
 pâte et papier 2
 usines de sciage 20

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Plan de l'Est:
 nombre de producteurs 1 250
 budget 94-95 1 003 000 \$
 budget 93-94 1 240 000 \$
 budget 92-93 1 700 000 \$

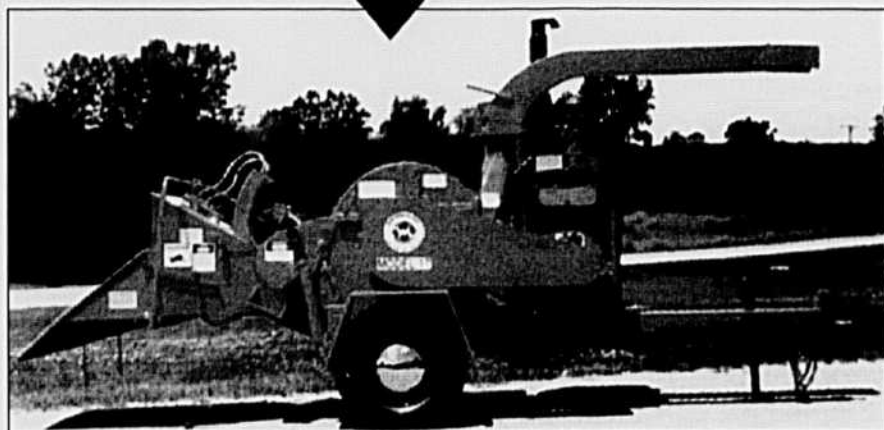
Programme d'aide à la mise en valeur :

Nombre de producteurs 1 100
 budget 94-95 1 480 000 \$
 budget 93-94 1 395 000 \$
 budget 92-93 1 920 000 \$

*Jean-Pierre Rivière
 Adjoint au directeur général*

MODÈLE E-Z

Déchiqueteuse Morbark



Plusieurs modèles disponibles pour 5", 7", 10", 13", 17" et plus.

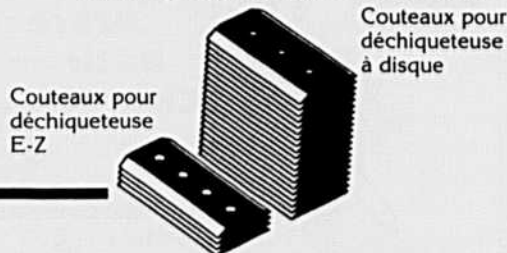
- Gueule d'alimentation plus grande que toute autre déchiqueteuse alimentée à la main
- Plus grande capacité de déchiquetage — jusqu'à 17"
- Déchiquette de plus grands fagots de branchages
- Moins d'ébranchage nécessaire — Vous fait épargner du temps
- Moins de pièces mobiles — Moins d'entretien
- Jusqu'à 30% plus de production

Quelle pile préférez-vous acheter?



**LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS
 CARDINAL INC.**

C.P. 40 108-1200, St-Jean-Baptiste
 Angliers, QC J0Z 1A0 Québec, QC G2E 5E8
 Tél.: (819) 949-2281 Tél.: (418) 871-6613
 Fax: (819) 949-4141 Fax: (418) 871-8567



Économisez 4 fois plus de lames grâce à notre système unique de coupe

Barres et plaques de débusquage

(A partir du manuel de l'Institut canadien de recherche en génie forestier "Adaptation du tracteur agricole aux travaux forestiers" Forêt de chez nous entreprend une chronique régulière sur les différents accessoires adaptés au tracteur de ferme)

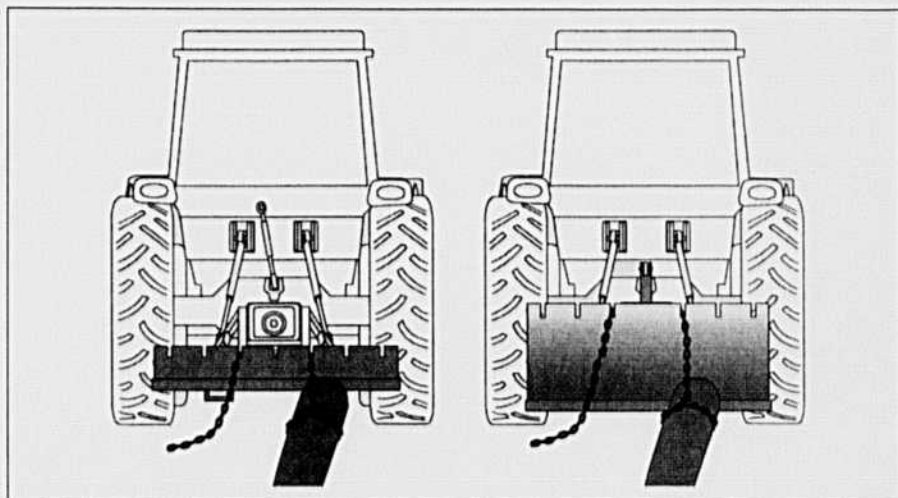
De tous les accessoires forestiers pour tracteur agricole, les barres et les plaques de débusquage comptent parmi les plus simples. Une barre de débusquage (à gauche sur le dessin) consiste en une pièce métallique allongée munies d'encoches ou de fentes à sa partie supérieure pour retenir des chaînes. Cette barre s'installe sur le trois points du tracteur. Par ailleurs, la plaque de débusquage (à droite) est formée d'une lourde lame d'acier munie elle aussi d'encoches pour y insérer des chaînes. Cette plaque accomplit le même travail que la barre mais son point de traction est plus élevé et elle est plus efficace pour l'empilage des billes à la jetée.

Pour sortir du bois en longueur

Les propriétaires de boisés privés utilisent les barres et les plaques de débusquage pour traîner des arbres en longueur de la souche jusqu'au chemin de transport. Il suffit d'ouvrir un petit sentier dans le peuplement pour permettre à l'arrière du tracteur d'atteindre chaque arbre. Les troncs sont alors attachés à la barre ou à la plaque au moyen d'une chaîne dont le bout libre est inséré dans une des encoches. Avec l'hydraulique du tracteur, on soulève ensuite l'extrémité des troncs au-dessus du sol. Idéalement, la distance de débardage ne devrait pas dépasser 100 mètres (320 pieds) à cause du volume peu élevé débardé à chaque voyage.

Avec un petit tracteur

Barres et plaques de débusquage s'utilisent généralement avec de petits tracteurs de 30 à 50 hp. Cependant, plus le



tracteur est gros plus il est stable et capable de tirer de lourdes charges. Le tracteur servant au débusquage devrait toujours être muni d'un jeu complet de poids à l'avant pour éviter les cabrages.

Des coûts de 150 à 300\$

Les barres de débusquage offertes sur le marché coûtent environ 150\$ alors que les plaques se vendent à quelque 300\$. Des unités de fabrication domestique peuvent être construites à coût très bas à partir de matériaux divers.

Une productivité faible

Ces deux équipements de débardage offrent une faible productivité, soit en moyenne de 2 à 3m³ (0,8 à 1,3 corde) par heure. Cette productivité diminue rapidement dès que la distance de débusquage dépasse 100 mètres.

Avantages: des billes plus propres

En plus d'être peu coûteuses, les barres et les plaques de débusquage diminuent le frottement des billes et les conservent plus propres que si elles étaient traînées en pleine longueur sur le

sol. Il arrive cependant que les billots soient encore trop sales pour certaines utilisations.

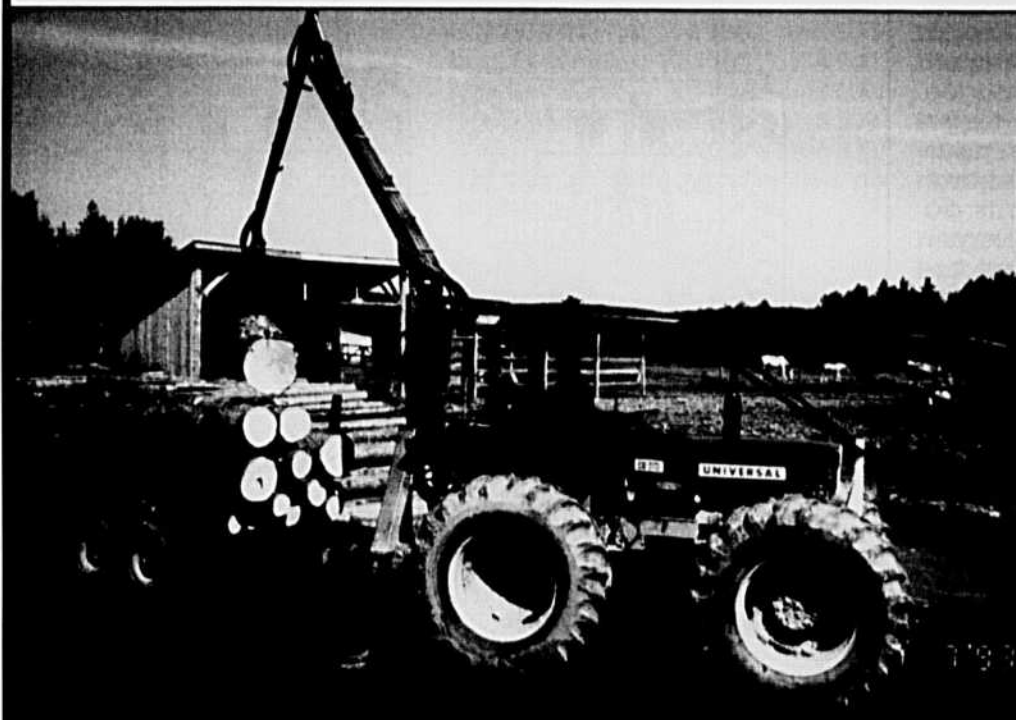
Inconvénients: arbres sacrifiés et risques de renversement

Comme il faut ouvrir un sentier pour atteindre chacune des tiges, l'opérateur doit sacrifier des arbres d'avenir ou endommager des arbres laissés sur place, à moins d'utiliser un câble et une poulie pour déplacer les billes. Lorsqu'un billot s'accroche à une souche, il y a aussi un risque grave de renversement par l'arrière.

Pour de petits volumes en terrain plat

Les barres et les plaques de débusquage sont utiles pour extraire de petits volumes de billes de sciage ou de bois de chauffage en terrain favorable. Le volume minimum requis pour justifier l'achat ou la construction de ces équipements est de 24 à 36 m³ (10 à 15 cordes) par année. Ces accessoires sont recommandés aux propriétaires de tracteurs qui n'utilisent leurs machines que de façon occasionnelle dans leurs boisés.

Le modèle DTC E, un coureur des bois infatigable



Jusqu'au fond du bois

Avec le pouvoir de flottaison exceptionnel de ses quatre roues à double traction et son grand dégagement au sol, le modèle DTC E travaille aisément jusqu'au fin fond du bois.

Il s'accroche au sol

Avec la force de traction étonnante de ses roues avant plus grandes et sa boîte de vitesses rampantes, le modèle DTC E s'accroche au sol là où les travaux forestiers vous attendent.

Une remorque motorisée ? Oui c'est possible !

La prise de force synchronisée avec les roues transmet à votre remorque une vitesse de déplacement identique à celle du tracteur DTC E, un avantage supplémentaire lors du transport en terrain mou ou accidenté.

EXIGEZ
toujours
le meilleur rapport
qualité/prix

Un réseau de concessionnaires fiables
et prêts à vous servir en tout temps au Québec



Distribués par
Tracteur Universal Canada Ltée
BUREAU CENTRAL: 1439 Quebec Ave,
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 1V4 • (306) 242-0227
FILIALE: 1770 Bonhill Road, Mississauga,
(Ontario) L5T 1C8 • (416) 564-7494

Pour un supplément d'information au
Québec et dans les Maritimes:
Directeur des ventes:
M. Jean Faucher,
4335, route 251, Lennoxville
(Québec) J1M 2A3
Téléphone et Télécopieur: (819) 837-2704

Acton Vale
Les Entreprises
Michel Petit Inc.

Baie-St-Paul
Les Equipements
Agricoles Gauthier Inc.

Manseau
Garage Gaston Soucy

Sainte-Marie-de-Beauce
Service Bivac Inc.

St-Clément
Service Agromecanique
Inc.

St-Polycarpe
Entr. Sud Ouest Entr.

Alma
Equipements
G M D Entr.

Cap-St-Ignace
Les Equipements
J.L. Thibault Inc.

Maskinongé
Equipements
G. Gagnon Inc.

Shawville
Les Equipements de
terme Barber

St-Gilles
Le Domaine du Tracteur
St-Gilles Entr.

**St-Thomas,
cté Joliette**
Equipements G. Gagnon

Amqui
Machinerie J.N.G.
Therault Inc.

Howick
Equipements Industriels
& Agricoles BHR
Henderson Inc.

Plaisance
Les Equipements
Menard Entr.

St-Augustin
Equipements Multitrac
Ltée

St-Janvier
Garage Julien Demers
Entr.

Sherbrooke
Les Distributions
A & R Payeur Inc.

Bagotville
Garage Hilaire Tremblay

La Durantaye
Jean-Guy & Denis
Bolduc Inc.

Rougemont
Equipements
Agri-Mont Inc.

St-Casimir
Société Coopérative
Agricole Régionale